

Prix :

Le preneur s'engage à verser la taxe de séjour en vigueur dans la commune. L'Agence accepte le paiement par carte bancaire Visa/Eurocard-Mastercard, Chèque en euros compensable en France, chèque vacances, traveller chèque.

Dans l'éventualité où le locataire ne préviendrait pas d'une arrivée différée, l'Agence se réserve le droit de relouer l'appartement à partir du surlendemain du jour d'arrivée.

Etat des lieux :

Un inventaire et une fiche d'observation seront remis le jour de l'arrivée. Ils devront être rendus à VAL THORENS IMMOBILIER sous 48 heures, complétés. Aucune contestation ou demande de compensation ne pourra être pris en compte passé ce délai et la responsabilité du locataire pourra être engagée.

Le locataire répondra de l'inventaire et sera tenu de :

- rembourser le prix de tous les objets manquants ou détériorés au prix de remplacement,
- rembourser le prix du nettoyage de la literie (si nécessaire) ainsi que le prix des réparations à effectuer aux lieux eux-mêmes (murs, plafonds, peintures...).
- de laisser les lieux en parfait état de propreté, le coût du nettoyage nécessaire pouvant être retenu sur le montant de la caution.

Il est interdit de déménager le mobilier d'un appartement à l'autre.

Occupation :

Les animaux domestiques sont acceptés après accord préalable de l'Agence et paiement d'un supplément de 32 euros. Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur de la résidence et d'observer le silence après 22 heures.

En cas de non-respect, la caution pourra être retenue, une faute grave entraînera une expulsion immédiate sans remboursement de la caution ni de la location.

Le meublé ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui précisé sur le contrat. A défaut, le contrat pourra être résilié immédiatement sans déduction du prix de la location.

L'Agence se réserve le droit de visite des lieux loués pendant la période de location, et notamment, en cas de mise en vente des locaux ou de réparations nécessaires.

Assurance :

L'Agence décline toute responsabilité en cas de vol, de cambriolage et risques courus par les objets mobiliers du locataire en cas de sinistre. L'Assurance du locataire ne pourra exercer un quelconque recours à l'encontre du propriétaire ou de son mandataire en cas de sinistre.

Le locataire est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant les risques de l'occupant et tout sinistre dont il pourrait être à l'origine.

Cautionnement :

En raison du grand nombre de départs ou d'arrivées au même moment il est impossible pour l'Agence de procéder à la vérification des lieux loués en présence du locataire, mais un état des lieux sera effectué, de toute façon, entre le départ et l'arrivée du locataire suivant, par le personnel de l'Agence.

Pour garantir la restitution en bon état des locaux et du mobilier, il est demandé une caution, versée impérativement à la remise des clés, par chèque en Euros ou carte de crédit non encaissée et détruite sous 10 jours après le départ, déduction faite des dégâts éventuels. (paiement en espèces non autorisé)

Si les frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde.

Si le locataire souhaite un état des lieux contradictoire, un rendez-vous doit être pris au plus tard le mardi à 12 heures et 12 Euros devront être réglés à titre de frais supplémentaire.

Attribution des compétences :

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées font élection de domicile dans les bureaux de l'Agence et conviennent que, en cas de contestation, le tribunal sera celui d'Albertville.

Remise des clés :

Les clés seront remises au locataire, entre 17 heures et 19 heures 30 le jour d'arrivée.

Exceptionnellement, le locataire qui désire prendre possession de l'appartement après 19 heures, uniquement le samedi, devra respecter la procédure suivante :

- S'acquitter du dépôt de garantie par courrier avant leur arrivée.
- Un service de remise de clés sera assuré par l'Office du Tourisme de Val Thorens, exclusivement le samedi d'arrivée, de Noël à Pâques, et uniquement sur demande préalable du locataire auprès de l'Agence.

Retour des clés :

2 jeux de clés seront remis aux locataires. Ils devront les rendre le samedi suivant, avant 10 heures, faute de quoi la duplication de clé sera retenue sur leur caution.

Si, le locataire ne respecte pas l'heure limite de 10 heures une journée supplémentaire sera facturée.

Les hébergements devront être libérés pour 10 heures, l'appartement propre, vaisselle faite et rangée, réfrigérateur vidé nettoyé, poubelles vidées, couvertures et oreillers pliés dans les placards, sols nettoyés.

Ouverture de l'Agence :

De Noël à Pâques, l'Agence 2300 est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 15h30 à 19h, et le samedi de 9h à 19h30 et le dimanche de 9h à 12h et de 16h à 19h, sauf certains jours fériés.